

24.05.2022 - 14:15 Uhr

Le Pool suisse pour la couverture des dommages naturels dresse le bilan des intempéries de 2021

Zurich (ots) -

Les intempéries de juin et juillet 2021 ont entraîné d'importants dommages aux bâtiments et à l'inventaire du ménage. Responsable de la compensation des dommages entre les compagnies d'assurances, le Pool suisse pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature annonce pour l'année 2021 des dommages de l'ordre de 350 millions de francs. L'année 2021 est ainsi l'année la plus coûteuse pour les assureurs privés depuis 2007.

Pour l'année 2021, le Pool suisse pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature annonce 351 millions de francs de dommages au total. Dans leur grande majorité, ces sinistres découlent des intempéries de juin et juillet 2021 au cours desquelles des inondations, des chutes de grêle et des tempêtes ont provoqué d'importants dégâts aux bâtiments et à l'inventaire du ménage (biens meubles). Près de la moitié des indemnisations ont déjà été versées. Outre les coûts réglés via le Pool pour les dommages naturels, l'assurance des véhicules à moteur et les assurances immobilières cantonales ont également enregistré des dommages importants : au total, la série d'intempéries de l'été 2021 a entraîné pour plus de deux milliards de francs de dommages assurés. L'année 2021 rejoint donc la liste des années les plus coûteuses en termes de dommages et se classe après les inondations de 2005 et 2007.

En 2021, les inondations ont provoqué 63 pour cent environ des dommages, les chutes de grêle 26 pour cent et les tempêtes 8 pour cent. Les autres dommages naturels sont responsables de près de 3 pour cent des dégâts. Pour les assureurs privés, les sinistres les plus élevés ont été déclarés dans les cantons de Schwyz, de Berne, du Tessin et de Lucerne.

Les compagnies d'assurances regroupées au sein du Pool pour les dommages naturels couvrent les dommages immobiliers de sept cantons et les dommages à l'inventaire du ménage (biens meubles) de 24 cantons. Le Pool pour les dommages naturels ne couvre pas les dommages naturels provoqués aux véhicules à moteur ni aux bâtiments assurés par les assurances immobilières cantonales.

Le Pool pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature a pour mission d'équilibrer la charge des sinistres entre les compagnies d'assurances participantes et d'indemniser ainsi les assurances touchées de manière disproportionnée au niveau régional. Il assume dès lors une mission importante en assurance des dommages naturels, qui repose en Suisse sur une double solidarité : d'une part, les assurés paient solidairement les mêmes taux de primes, indépendamment de leur propre exposition au risque. D'autre part, les assureurs compensent entre eux la charge des sinistres. Ce système permet à l'assurance des dommages naturels de rester abordable et à la Suisse d'atteindre un taux de pénétration de l'assurance largement supérieur à 90 pour cent. L'assurance des dommages naturels assume ainsi une fonction stabilisatrice en Suisse : contrairement à ce qui se passe dans les pays où la couverture d'assurance est faible, cela épargne aux pouvoirs publics des charges financières importantes, et le PIB et la croissance économique demeurent stables en dépit d'événements dommageables majeurs.

Contact:

Association Suisse d'Assurances ASA
Andrea Hohendahl, attaché de presse
Téléphone : +41 44 208 28 21
e-mail: andrea.hohendahl@svv.ch
Téléphone du centre opérationnel : +41 44 208 28 28

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004569/100889721> abgerufen werden.